BULLETIN INTERIEUR

VIE DU PARTI

Parti Socialiste

12, Cité Malesherbes - PARIS (9e)

OCTOBRE 1970 | N° 17

SOMMAIRE

A) ORGANISMES CENTRAUX

1) BUREAU
2) COMITE DIRECTEUR
3) Une circulaire du Premier Secrétaire
4) Message et communiqués

B) LE CONSEIL NATIONAL

BONDY les 17 et 18 OCTOBRE 1970

-:-

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Le Directeur de la publication:
Jacques ENOCK

Le Gérant:
André LE FLOCH

A) LES ORGANISMES CENTRAUX

xxx

I_Le Bureau

REUNION DU 18 JUIN 1970

1.- ORDRE DU JOUR DES ASSISES DES 19-20 et 21 JUIN 1970.

1.1.- CONSEIL NATIONAL

- Rapport de Noël JOSEPHE sur la création de la Jeunesse socialiste;
- Appréciation de la manière dont les organismes directeurs du Parti ont appliqué les décisions du Congrès d'Issy-les-Moulineaux;
- Ordre du jour du Conseil National de l'automne: programme et tactique des élections municipales;
- date du prochain Congrès.

1.2.- CONGRES EXTRAORDINAIRE

"Plan d'Action Socialiste".

2.- TRAVAUX DU PARTI

2.1.- Après le dépôt de deux propositions de loi :

- un groupe de travail sera constitué avec des membres du Groupe Parlementaire sur l'opportunité de pronostics en matière sportive;
- le groupe Santé-Sécurité Sociale sera saisi du problème des accidents du travail.

2.2.- Les relations

- entre le Groupe parlementaire et le Parti d'une part,
- entre le Groupe au Sénat et le Groupe à l'Assemblée Nationale d'autre part,

feront l'objet d'une étude entre le Secrétariat du Parti et les Présidents du Groupe Parlementaire et d'un rapport au mois de septembre.

3.- ELECTIONS DE NANCY

Un Secrétariat élargi aux membres du Bureau se tiendra le lundi 22 juin 1970.

xxx

REUNION DU 3 JUILLET 1970

1.- LE BUREAU PROPOSE AU COMITE DIRECTEUR

1.1.- de se prononcer, à la suite de deux propositions de loi

- contre l'établissement de concours de pronostics sur les matchs de foot-ball;
- pour que la Mutualité Sociale Agricole couvre les risques d'accidents du travail des salariés agricoles.

1.2.- d'adopter le plan de travail proposé par la Fédération des Elus Municipaux et Cantonaux pour la préparation du Conseil National des 17 et 18 octobre. Le Comité Directeur du 5 septembre sera saisi des rapports de la Fédération des Elus :

* Structures Municipales,

* Administration Municipale,

../

Fondation Jean-Jaurès

* Formation des militants, rapports élus locaux-Parti, cumul des mandats, critère d'une gestion socialiste.

2.-ELECTIONS DE NANCY -

Le Premier Secrétaire fera part aux Maires ayant manifesté leur "soutien à l'action entreprise à Nancy" avant le second tour des élections, de la réaction que cette position a suscitée.

3.- Dans les circonstances actuelles, le Parti ne publiera pas de communiqué commun avec le P.C.F. sur la liberté d'information à l'O.R.T.F. au lendemain du dépôt par le Groupe Communiste à l'Assemblée Nationale, d'une proposition de loi sur le Statut à l'O.R.T.F.

4.- Le BUREAU sera convoqué en cas de nécessité pendant les mois de juillet et août.

xxx

/REUNION DU 26 AOUT 1970/

Le Bureau National du Parti s'est réuni en séance exceptionnelle le 26 Août.

Le Bureau a entendu un rapport du Premier Secrétaire du Parti ainsi que les explications de Ernest CAZELLES, concernant l'élection législative partielle du 20 septembre à Bordeaux ses implications et ses conséquences possibles. Il a examiné les positions que pourraient prendre le Parti.

Le Bureau a pris connaissance et a approuvé un communiqué de notre camarade LEBON, Député-Maire de Charleville. (voir "Bulletin Intérieur" Numéro 14 - page 9).

Le Bureau a décidé de réunir le Comité Directeur en séance extraordinaire le 28 Août.

xxx

/REUNION DU 4 SEPTEMBRE 1970/

1.- ORDRE DU JOUR DU C.D. DU 5 SEPTEMBRE -

1. Livre blanc médecine: Rapporteur Dr.BENOIST
2. Sécurité Sociale: Rapporteur A.GAZIER
3. Tribune Libre dans la D.S.: Rapporteur: A.SAVARY
4. Exécution du budget 1970: Rapporteur A.LE FLOCH
5. Demande de dissolution de la section de Puteaux: Rapporteur E.CAZELLES
6. Organisation du Conseil National des 17 & 18 Octobre : Rapporteur E.CAZELLES
7. Elections de Nancy et du XII° arrondissement
   Elections de Bordeaux: Rapporteur A.SAVARY
8. Projet de réforme municipale: Rapporteur M.PIC
9. Tactique pour les élections municipales
10. Fixation du jour de réunion du Comité Directeur.

2.- CONSEIL NATIONAL AYANT POUVOIR DE CONGRES DES 17 & 18 OCTOBRE

Le BUREAU propose au C.D.:

2.1. Seront admis sur les bas-côtés de la salle: * La presse

* Des "Auditeurs" des fédérations en nombre égal à la représentation à laquelle ces fédérations ont droit lors d'un Congrès.

2.2. Siègeront dans l'enceinte centrale de la salle les "délégués" au nombre exclusif de 2 par fédération et porteurs d'un macaron.

2.3. Seuls les "délégués" des fédérations auront accès aux salles de commissions.

../

3.- QUESTIONS DIVERSES -

Le BUREAU propose au Comité Directeur:

* de retenir le principe d'une Tribune Libre dans la "Documentation Socialiste" et dont le Bureau établira ultérieurement les modalités.

* de transmettre à la Commission d'Instruction qui rapportera au prochain C.D. le dossier sur la demande de dissolution de la section de Puteaux.

xxx

/REUNION DU 16 SEPTEMBRE 1970/

1.- DIALOGUE AVEC LE P.C.F. -

Le BUREAU du 30 septembre fera le point de l'état du dialogue avec le Parti Communiste. Après une rencontre des deux délégations au sommet, le Parti publiera, avant le Conseil National, un premier bilan public du dialogue.

Un prochain Comité Directeur étudiera la procédure et le calendrier du dialogue avec le P.C.F., tenant compte de la date probable du Congrès ordinaire de 1971.

2.- QUESTIONS DIVERSES -

2.1. Un groupe de travail, constitué par J.ENOCK, C.FUZIER, A.LABARRERE, A.NOTEBART et R.VERDIER, est chargé d'étudier les conditions et modalités de l'insertion de la Tribune Libre dans la "Documentation Socialiste".

2.2. Le BUREAU propose au C.D. que le Premier Secrétaire exprime à P.LAGORCE, député de la Gironde, A.LEBON, député des Ardennes, les réflexions du Parti sur leur attitude pendant la campagne électorale de Bordeaux; et demande à G.CUREAU, secrétaire fédéral de la Meurthe-&-Moselle des explications sur ses déclarations à l'occasion de la campagne électorale de Bordeaux.

../

2.3. Le BUREAU demande au groupe parlementaire de se saisir dès sa première réunion des propositions de révision de la loi électorale et de la constitution (art.23 & 25).

xxx

/REUNION DU 24 SEPTEMBRE 1970/

COMMUNIQUE DU BUREAU DU PARTI -

Le BUREAU du Parti Socialiste a pris acte de la déclaration de M.Maurice FAURE, Président du Parti Radical. Elle permettra au Parti Socialiste d'examiner, lorsqu'elles seront précisées, les propositions annoncées.

Mais le BUREAU du Parti Socialiste estime nécessaire qu'une rencontre ait lieu dans les meilleurs délais pour aborder au fond les problèmes immédiats.

En outre, le BUREAU décide de convoquer dès la rentrée parlementaire une réunion commune du groupe parlementaire et du Comité Directeur. Cette réunion aura notamment à examiner le problème posé par l'apparentement de M.SERVAN-SCHREIBER au groupe socialiste.

xxx

/REUNION DU 30 SEPTEMBRE 1970/

1.- Le BUREAU National fixe, eu égard à l'absence, les 7, 8, 9 octobre (jumelage des villes de Marseille et Dakar) du Président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale, au 13 octobre la date de la réunion commune du Comité Directeur et du Groupe Parlementaire, Cité Malesherbes à 21 heures.

Cette décision est prise par 6 voix contre 2 (proposant le 5 octobre ou au plus tard le 6 au matin) et 2 abstentions.

../

Fondation Jean-Jaurès

2.- Le Bureau National attire l'attention du Président du Groupe à l'Assemblée Nationale sur le fait que le Comité Directeur, lors de sa séance du 21 février 1970, avait pris une décision sur le problème de la justice militaire en temps de paix, et qu'il avait demandé au Groupe Socialiste de présenter à ce sujet une proposition de résolution.

3.- Le Bureau National attire également l'attention du Président du Groupe sur la décision du Comité Directeur prise lors de sa séance du 5 septembre 1970 sur les problèmes suivants:

* Modification des règles de la suppléance;
* Amélioration des procédés de lutte contre la fraude fiscale;
* Etablissement de règles strictes pour assurer l'égalité des chances à tous les candidats.

4.- Le BUREAU se réunira avant la réunion commune.

5.- Un communiqué sur la rentrée scolaire a été approuvé.

6.- Le BUREAU consent à ce que le Premier Secrétaire puisse, s'il le juge opportun, faciliter des rencontres entre arabes et israëliens en vue d'un rapprochement possible des thèses antagonistes. L'accord ou la non hostilité préalable du MAPAI et du Gouvernement israëlien serait évidemment extrêmement souhaitable.

xxx

/REUNION DU 7 OCTOBRE 1970/

1.- SECURITE EUROPEENNE -

1.1 Le Parti confirme son appui à l'organisation d'une Conférence de Sécurité Européenne dont l'ordre du jour comporterait officiellement la réduction contrôlée des forces armées et recevrait l'agrément de l'Internationale.

1.2. Le Parti réserve son attitude à l'égard d'une Conférence Européenne des peuples jusqu'à la décision de l'Internationale.

1.3. Le Parti décline l'invitation au Colloque de France-URSS sur la Sécurité Européenne.

2.- RAPPORTS AVEC LES AUTRES PARTIS POLITIQUES -

2.1 Une délégation du Parti constituée de Claude FUZIER, Arthur NOTEBART et Alain SAVARY rencontrera une délégation du Parti Radical, dirigée par Maurice FAURE.

2.2 Le prochain BUREAU établira un nouveau calendrier du dialogue avec le P.C.F.

3.- QUESTIONS DIVERSES -

3.1 Antoine COURRIERE, Président du groupe au Sénat, représentera le Parti à la cérémonie anniversaire de la mort de Paul RAMADIER.

3.2. Un prochain C.D. sera saisi du cas de divers groupements associés ou non au Parti.

3.3 Le BUREAU publie au nom du Parti un communiqué consacré à la répression.

xxx

/REUNION DU 14 OCTOBRE 1970/

1.- FORMATIONS -

1.1 Le calendrier proposé par Denis CEPEDE concernant le Programme du Parti, le Plan d'Action Socialiste, le Plan d'Action en milieu rural, le Manifeste Municipal et la Direction des Etudes Socialistes est approuvé par le Bureau.

../

1.2 Le concours des groupements associés au Parti sera précisé.

2.- AFFAIRES INTERNATIONALES -

Des comités spécialisés, restreints et temporaires seront mis en place pour suivre les affaires internationales et faciliter la réaction du Parti aux évènements extérieurs.

3.- QUESTIONS DIVERSES -

3.1. Le principe et les modalités de la participation de membres du Comité Directeur aux Congrès fédéraux fera l'objet d'un débat du Comité Directeur.

3.2 Le Parti enverra, à titre d'observateur, mais en lui laissant une marge d'appréciation, une délégation conduite par Jacques ENOCK au Comité à la Commémoration de la Commune de Paris.

xxx

-:-

MILITANTS DES SECTIONS, SI VOUS VOULEZ ETRE

TENUS AU COURANT DE L'ACTIVITE DU PARTI,

A B O N N E Z - V O U S

AU "BULLETIN INTERIEUR" et à LA "DOCUMENTATION SOCIALISTE"

10 FRANCS par AN

André LE FLOCH - C.C.P. 3895 PARIS

Coll. Fondation Jean-Jaurès

II _ Le Comité Directeur

/REUNION DU 4 JUILLET 1970/

1.- A la suite de deux propositions de loi, le Comité Directeur donne un avis:

- défavorable à l'établissement de concours de pronostics sur les matchs de foot-ball;
- favorable à ce que la Mutualité Sociale Agricole couvre les risques d'accidents du travail des salariés agricoles. Deux groupes de travail seront constitués à la rentrée, pour déterminer la position définitive du Parti;
- le prochain Comité Directeur étudiera le "LIVRE BLANC SANTE" préparé par le groupe "Santé Publique" à l'Assemblée Nationale.

2.- PREPARATION DU CONSEIL NATIONAL -

- Le Comité Directeur adopte le plan de travail proposé par la Fédération des Elus Municipaux et Cantonaux;
- Le Comité Directeur qui se réunira le 5 septembre, sera saisi des 3 rapports de la Fédération des Elus;

  *Structures Municipales

  *Administration Municipale

  *Formation des militants, rapports élus locaux-Parti, cumul des mandats, critère d'une gestion socialiste.

- Les motions portant sur les problèmes municipaux d'une part, ou sur la tactique d'autre part, et parvenues au Secrétariat National entre le 7 et le 21 septembre seront diffusées dans les sections. Seront transmises directement au Bureau du Conseil National, les motions non parvenues à la date du 21 septembre, et les motions individuelles, c'est-à-dire, non adoptées par une section.
  Le BUREAU sera saisi de tout litige.
- les Congrès Fédéraux auront lieu les 4 et 11 octobre 1970.

3.- Les membres du Comité Directeur sont invités à faire connaître leur avis sur les deux projets de textes, préparés par Robert VERDIER. ("Problèmes Européens" - "Rapports Est-Ouest") et dont sera saisi le prochain Comité Directeur.

-:-:-

Collection Jean-Jaurès

/REUNION DU 28 AOUT 1970/

Cette réunion extraordinaire avait été décidée par le Bureau National le 26 août.

Son ordre du jour était limité aux problèmes soulevés par l'élection législative partielle de Bordeaux.

A l'issue de ses délibérations, le Comité Directeur vote un texte par 30 voix contre 16 (voir "Bulletin Intérieur" N°14 - page 11 de septembre 1970).

-:-

/REUNION DU 5 SEPTEMBRE 1970/

1.- LIVRE BLANC MEDECINE -

Les propositions adoptées par le Comité Directeur seront publiées dans les meilleurs délais. Les diverses propositions seront réunies, complétées et publiées sous la forme d'un livre blanc.

2.- SECURITE SOCIALE -

Le Comité Directeur demande au groupe de travail de poursuivre son étude. Le groupe rapportera devant un Comité Directeur qui sera exclusivement consacré au problème de la Sécurité Sociale.

S'il y a lieu, le groupe parlementaire s'inspirera des travaux du groupe.

3.- CONSEIL NATIONAL -

3.1. Seront admis sur les bas-côtés de la salle:

* la presse
* des "Auditeurs" des fédérations en nombre égal à la représentation à laquelle ces fédérations ont droit lors d'un Congrès.

3.2. Siègeront dans l'enceinte centrale de la salle, les "délégués" au nombre exclusif de 2 par fédération et porteurs d'un macaron.

3.3. Seuls les "délégués" des fédérations auront accès aux salles de commissions.

3.4. La commission des Résolutions est maintenue à 45 membres (adopté par 28 voix, contre 12 voix pour réduire la commission à 31 membres).

4.- ELECTIONS PARTIELLES -

4.1. Le Comité Directeur demande au groupe parlementaire de déposer

Coll. Fondation Jean-Jaurès

une proposition de loi tendant à modifier la loi électorale et s'inspirant des 3 principes suivant:

* Modification des règles de la suppléance;
* Amélioration des procédés de lutte contre la fraude électorale;
* Etablissement de règles strictes pour assurer l'égalité des chances à tous les candidats.

4.2. Le Comité Directeur adopte par 30 voix un texte présenté par P.BEREGOVOY et G.GUILLE, contre 16 voix à un texte présenté par P.MAUROY.

Ont voté le texte BEREGOVOY - GUILLE :
P.AYNIE, P.BEREGOVOY, C.BERNARDIN, A.BOULLOCHE, J.BRUTELLE, E.CAZELLES, A.CELLARD, D.CEPEDE, J.COURTOIS, G.DENECKER, P.DESVALOIS, J.ENOCK, J.M.FAIVRE, R.FARAUD, J.FLEURY, C.FUZIER, J.A. GAU, G.GUILLE, B.JOBERT, N.JOSEPHE, A.LAURENT, A.LE FLOCH, K.LOUSTAU, J.PALMERO, J.PIETTE, C.POT, M.SAINTE-MARIE, A.SAVARY, D.TADDEI, R.VERDIER.

Ont voté le texte MAUROY :
A.BLANCA, C.CAILLIERET, R.DEBESSON, R.FAJARDIE, A.GAZIER, G.JAQUET, A.LABARRERE, E.LOO, G.MARTY, P.MAUROY, G.NEVACHE, A.NOTEBART, M.PEZET, R.PONTILLON, G.SUCHET, L.WEYGAND.

A.CHANDERNAGOR et E.HINTERMANN ont voté contre les 2 textes.

Etaient absents au moment du vote:
J.P.BAREL, M.CHAMPEIX, L.DELMAS, M.DREYFUS-SCHMIDT, P.HERBAUT, F.LEENHARDT, M.PIC, V.PROVO, R.QUILLIOT, ROUTIER-PREUVOST, R. SOUTHON, G.SPENALE, P.THIBAULT.

4.3. Le Comité Directeur, invite le Bureau, à le saisir lors de sa prochaine séance, de l'engagement de toutes les procédures disciplinaires, concernant les élus ou les militants dont le comportement, à l'occasion de la confrontation électorale de Bordeaux, aurait porté préjudice au Parti.

5.- PREPARATION DES ELECTIONS MUNICIPALES -

Les rapports préparés par le groupe de travail de la fédération des Elus Socialistes seront adressés aux membres du Comité Directeur le 15 septembre.
Le Comité Directeur sera saisi, dans sa prochaine réunion, de ces rapports ainsi que des propositions pour la tactique aux élections municipales.

6.- QUESTIONS DIVERSES -

6.1. Le Comité Directeur adopte le principe d'une Tribune Libre dans la "Documentation Socialiste". Le Bureau en déterminera ultérieurement les modalités.

../

6.2. Le Comité Directeur transmet la demande de dissolution de la section de Puteaux à la Commission d'Instruction qui rapportera au prochain C.D.

6.3. Le rapport de R.VERDIER sur le voyage de la délégation du Parti en Israël sera adressé aux membres du C.D.

6.4. Le Comité Directeur se réunira exceptionnellement le lundi 21 septembre à 17 H 30.

-:-

/REUNION DU 21 SEPTEMBRE 1970/

1.- PREPARATION DES ELECTIONS MUNICIPALES -

Les rapports préparés par le groupe de travail de la fédération des Elus Socialistes seront adressés aux sections et fédérations. Celles-ci feront parvenir leurs propositions sous forme d'amendements avant le 14 octobre 1970.

Le Groupe de travail se réunira le 15 octobre pour établir la présentation des textes et des amendements au Conseil National.

2.- DEMANDE DE DISSOLUTION DE LA SECTION DE PUTEAUX -

Le Comité Directeur confirme son mandat à la Commission d'Instruction (à l'unanimité moins une abstention).

Le Comité Directeur donne mandat à la Commission pour recueillir tous les témoignages et organiser toutes les confrontations qu'elle jugera utiles. La Commission rapportera définitivement au prochain Comité Directeur ordinaire.

3.- ELECTIONS DE BORDEAUX -

3.1. Un Comité Directeur extraordinaire pourra être convoqué pour déterminer l'attitude du Parti à la suite des décisions du Parti Radical.

3.2. La traduction de G.CUREAU, P.LAGORCE, A. LEBON et SEMPE devant la Commission Nationale des Conflits est refusée par 42 voix (2 voix pour et 4 abstentions).

3.3. A l'unanimité le Comité Directeur mandate le Premier Secrétaire:

* pour exprimer à P. LAGORCE, député de la Gironde et à A. LEBON, député des Ardennes, les réflexions du Parti sur leur attitude pendant la campagne électorale de Bordeuax.

* pour demander à G. CUREAU, secrétaire fédéral de la Meurthe-et-Moselle, des explications sur ses déclarations à l'occasion de la campagne électorale de Bordeaux.

../

Collection Jean Jaurès

3.4. Le prochain BUREAU examinera le cas de SEMPE, sénateur du Gers.

4.- QUESTIONS DIVERSES -

4.1. A l'issue du Comité Directeur le Premier Secrétaire exprimera l'angoisse du Parti devant les évènements de Jordanie.

4.2. Une déclaration sur le budget 1971 préparée par A.BOULLOCHE est publié au nom du Parti.

4.3. Une circulaire préparée par R. QUILLIOT sera adressée aux membres du Comité Directeur sur les problèmes de l'Education Nationale.

4.4. La prochaine réunion ordinaire du Comité Directeur aura lieu le 7 novembre.

-:-

La réunion commune du groupe parlementaire et du Comité Directeur qui s'est tenuele mardi 13 octobre 1970, a décidé de ne plus considérer M. SERVAN-SCHREIBER, député de la M.&.M. , comme apparenté administratif au groupe socialiste à l'Assemblée Nationale.

(Décision adoptée à l'unanimité - 6 refus de vote)

Coll. Fondation Jean-Jaurès

III _ UNE CIRCULAIRE DU 1er SECRÉTAIRE

-:-

Circulaire nº 66

Paris, le 25 septembre 1970

AUX SECRETAIRES FEDERAUX
AUX MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR
AUX PARLEMENTAIRES

" Mon cher Camarade,
"

" Au cours de sa dernière réunion, le Comité
" Directeur s'est saisi du problème posé par diverses
" déclarations faites par des membres du Parti, par-
" lementaires ou non, à l'occasion de l'élection par-
" tielle de Bordeaux. Certaines de ces déclarations
" allaient à l'encontre des positions publiques arrê-
" tées par le Comité Directeur. Elles ont gravement
" nui au Parti. D'abord les électeurs ont eu le senti-
" ment de divergences et ceci est une des raisons pour
" lesquelles le candidat de la C.I.R. soutenu par le
" Parti n'a pas retrouvé ses voix de 1968; on a eu ainsi
" l'impression d'un recul des forces socialistes. En-
" suite et ceci est au moins aussi grave, notre Parti
" est apparu divisé et sans cohérence dans l'action.
" Son autorité en a souffert.

" Le Comité Directeur m'a chargé de rappeler de
" la façon la plus ferme que chacun dans le Parti doit
" respecter les décisions prises par les organismes
" responsables, qu'ils soient fédéraux ou nationaux, et
" que nul n'a le droit de remettre en cause publique-
" ment ce qui résulte des congrès.

" Je vous demande de donner la plus large diffu-
" sion au rappel de ces règles élémentaires sans le
" respect desquelles aucune organisation ne peut survi-
" vre. Je souhaite que ce rappel évite que de nouveaux
" manquements se produisent. La compréhension de l'inté-
" rêt commun et l'attachement à notre Parti et à ses
" règles devraient être tels qu'il ne soit pas néces-
" saire de recourir aux procédures disciplinaires.
"

" Bien amicalement.
"
"
"
"
"

Alain SAVARY
Premier Secrétaire

-:-

Coll. Fondation Jean Jaurès

IV_UN MESSAGE et des COMMUNIQUÉS

-:-

/ Un télégramme du Premier Secrétaire adressé à

Willy BRANDT
Chancelier de la République
Fédérale Allemande

BONN

le 12 août 1970

Au nom du Parti Socialiste et en mon nom personnel, je vous adresse nos félicitations pour l'acte de paix important et lucide que constitue le traité signé aujourd'hui à Moscou.

Le peuple de France se réjouit de votre contribution au renforcement de la Paix en Europe sur une base réaliste et concrète. Les socialistes français apprécient à sa haute valeur le rôle décisif que vous-même et les socialistes allemands avez joué dans l'évolution accomplie sur la voie de la détente et d'une meilleure coopération internationale. Il est ainsi démontré que l'arrivée au pouvoir de la gauche en Allemagne fédérale a ouvert pour les peuples de l'Europe de nouvelles perspectives de paix et de progrès.

Alain SAVARY
Premier Secrétaire du Parti
Socialiste.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Le Parti Socialiste exprime les vives inquiétudes que lui inspirent les évènements de Jordanie et les risques d'aggravation et d'extension de la crise du Moyen-Orient.

De nouvelles interventions armées de puissances étrangères ne pourraient avoir pour résultat que de prolonger et d'accroître les souffrances et le massacre des populations de Jordanie. Elles provoqueraient de surcroit un danger d'escalade et d'affrontement international. A tout le moins, elles détruiraient pour longtemps les chances d'aboutir à un règlement négocié du conflit entre Israël et les Etats arabes.

Le Parti Socialiste exprime le voeu que l'O.N.U. intervienne pour obtenir le retrait de toute force militaire étrangère à la Jordanie, pour limiter le conflit et pour parvenir à la proclamation et à l'application effective d'une trève entre les combattants.

Il souhaite qu'après l'arrêt des combats soient créées les conditions permettant une reprise des négociations par l'intermédiaire de M. JARRING, négociations qui peuvent ouvrir la voie au rétablissement de la paix au Moyen-Orient et à une solution équitable et humaine du problème palestinien.

-:- (Jeudi 24 septembre 1970)

-:-

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Le Bureau du Parti Socialiste a pris acte de la déclaration de M. Maurice FAURE, Président du Parti Radical. Elle permettra au Parti Socialiste d'examiner, lorsqu'elles seront précisées, les propositions annoncées.

Mais le Bureau du Parti Socialiste estime nécessaire qu'une rencontre ait lieu dans les meilleurs délais pour aborder au fond les problèmes immédiats.

En outre, le Bureau décide de convoquer, dès la rentrée parlementaire, une réunion commune du Groupe parlementaire et du Comité Directeur. Cette réunion aura notamment à examiner le problème posé par l'apparentement administratif de M.SERVAN-SCHREIBER au Groupe socialiste.

24 SEPTEMBRE 1970

-:-

/ SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Le Gouvernement et sa majorité font état d'une rentrée scolaire sans difficultés.

Il est vrai que, sous la pression du corps enseignant et de ses syndicats, les nominations ont été faites généralement en temps utile et qu'un contingent de maîtres supérieur à celui que prévoyait initialement le budget a finalement été accordé à l'Education Nationale.

Mais le Parti Socialiste dénonce le procédé qui consiste à fixer en un premier temps les créations de postes à un niveau ridiculement insuffisant pour proposer ensuite un compromis qui a pour résultat de ne satisfaire qu'à moitié les besoins en maîtres. Outre que la méthode se révèle cavalière à l'égard du Parlement, pratiquement dessaisi, elle nous installe dans une déplorable politique de multiplication des auxiliaires et, par contre coup, trahit une absence de vues à long terme.

Ce défaut de prévision fait sentir ses effets nocifs dans de nombreux domaines; pour n'en retenir que trois, l'enseignement maternel est loin d'être au niveau des besoins et nul ne sait quel effort les pouvoirs publics sont prêts à consentir en sa faveur; l'administration générale se dégrade à une vitesse accélérée, faute de personnels de surveillance, d'intendances et de service; surtout, aucun crédit n'est encore prévu pour la rénovation pédagogique, la formation continue des maîtres, l'équipement de laboratoires de langues.

En matière pédagogique, précisément, la vanité de certaines circulaires ministérielles éclate quand on les confronte à la totale insuffisance du rapport sur les options du VIème Plan en la matière et quand les centres pédagogiques à créer dans l'Enseignement Supérieur restent à l'état de mythes. N'est-ce pas à ce niveau pourtant, comme au niveau de la dégradation financière et morale des conditions de travail des enseignants, qu'il faut chercher l'explication du grave retard scolaire constaté en France par le récent rapport de l'O.C.D.E. ?

Asseoir les élèves sur les bancs d'une classe est une chose; leur fournir des maîtres convenablement préparés à leur rôle et des conditions décentes d'enseignement en est une autre.

C'est pourquoi le Parti Socialiste demande le vote d'une loi programme de cinq ans, précisant notamment le nombre des maîtres à recruter, compte-tenu de la progression démographique et de la nécessaire réduction des effectifs par classes, les conditions de leur formation et les moyens financiers indispensables à la réalisation de ce plan.

30 SEPTEMBRE 1970

/ SUR LA RENTREE UNIVERSITAIRE

Le Parti Socialiste a déjà fait connaître son appréciation sur la rentrée scolaire.

Aujourd'hui au moment où s'effectue la rentrée universitaire, le Parti Socialiste tient à faire quatre observations. La situation reste très difficile dans la région parisienne où la répartition des locaux entre les U.E.R. est loin d'être terminée.

Les banlieues Est et Nord, particulièrement populaires et denses, ne sont pratiquement pas équipées. Dans l'ensemble du pays, le ministère a généralement repris d'une main, sur le plan du personnel, ce qu'il avait accordé de l'autre. Les heures complémentaires nécessaires au fonctionnement des universités ont été généralement amputées d'un nombre d'heures égal à celui des postes créés. Au total, on parviendra difficilement à un encadrement égal à celui de l'année 1969-1970. Dans le cadre d'une reprise en main progressive, on en revient sensiblement, dans de nombreuses disciplines, aux dispositions du Plan Fouchet qui avait causé l'explosion de mai 1968. Peu à peu, l'autonomie accordée par la loi d'orientation est reniée.

C'est ainsi, entre autres exemples, que pour le D.U.E.L. de Lettres, on en revient à un carcan rigide imposé de Paris. Le ministère ne va-t-il pas jusqu'à suggérer que puissent être contrôlées des connaissances qui n'auraient pas été dispensées faute de moyens. Devant les méfaits du gigantisme universitaire qui menace maintenant les U.E.R. récemment créés dans le pays, le Parti Socialiste propose que soit fixé un nombre d'étudiants au-delà duquel l'U.E.R. récemment créés dans le pays, le Parti Socialiste propose que soit fixé un nombre d'étudiants au-delà duquel l'U.E.R. serait automatiquement dédoublé pour un meilleur fonctionnement.

6 OCTOBRE 1970

-:-

Le Parti Socialiste a maintes fois exprimé publiquement sa désapprobation des idées et du comportement irresponsable des militants de la "Gauche prolétarienne". Cette appréciation n'est en rien modifiée.

Mais la vérité oblige à constater que les instructions données par le pouvoir conduisent aujourd'hui les tribunaux, notamment des juridictions d'exception, à prononcer, contre des militants politiques de lourdes peines de prison, assorties de la privation des droits civiques et familiaux.

Le Parti Socialiste condamne avec la plus grande fermeté cette nouvelle forme de répression, hors de proportion avec les délits commis, et qui a surtout pour effet de compromettre l'avenir de jeunes gens dont la plupart ont moins de vingt ans.

7 OCTOBRE 1970

-:-

B) CONSEIL NATIONAL.

BONDY

17-18 OCTOBRE 1.970

-:-

Notre Conseil National ayant pouvoir de Congrès, s'est déroulé pendant les deux journées des samedi 17 et dimanche 18 octobre 1970, au Centre Administratif de BONDY.

Remercions encore notre ami Maurice COUTROT, Sénateur-Maire de cette cité, ainsi que les Camarades de la section, pour l'accueil qu'ils ont réservé aux congressistes. L'organisation de ces assises fut unanimement appréciée.

-:-

I. SEANCE DU SAMEDI 17 OCTOBRE

" MANIFESTE MUNICIPAL " -

Dès l'ouverture de la séance, notre camarade Alain SAVARY, Premier Secrétaire, fait la déclaration suivante:

" Camarades, avant d'aborder l'ordre du jour, il m'apparaît que " notre Conseil National doit marquer son émotion, sa condamnation, pour " ce qui s'est passé au Canada dans la nuit. A nouveau la violence a triom- " phé, prise d'otages et assassinat.

" Je pense que le Conseil National sera unanime pour exprimer son " indignation devant l'extension de la vague de violence et plus particu- " lièrement contre la systématisation de la prise d'otages et leur exécu- " tion, atteinte à la fois aux droits de l'homme et également à la démo- " cratie et la vie politique telles que nous les comprenons".

../

Fondation Jean-Jaurès

Puis, passant à l'ordre du jour, deux rapports furent présentés: l'un par Maurice PIC, sur les problèmes concernant :

a) la formation des militants, les rapports entre les élus locaux et le Parti, ainsi que le cumul des mandats;

b) les critères d'une gestion municipale socialiste et le programme du Parti pour les élections de 1971.

Le second rapport, présenté par Gaston DEFFERRE, concernait:

a) les problèmes de structures municipales;

b) les problèmes d'administration municipale.

Le Conseil devait ensuite se séparer en deux Commissions. La première, présidée par Gaston DEFFERRE, ayant pour rapporteur Guy NEVACHE. La seconde, présidée par Maurice PIC, avec André BOULLOCHE pour rapporteur.

La quasi totalité des Fédérations était représentée au sein de ces deux commissions.

Le soir, au cours de la séance plénière, les lignes directrices et les "idées force" furent retenues à l'unanimité et le Conseil National donna mandat au Comité Directeur pour rédiger dans les plus brefs délais le "MANIFESTE MUNICIPAL".

Il faut noter qu'à l'ouverture des travaux de cette première journée, deux motions présentées par les Fédérations du Finistère et de l'Oise, concernant "l'organisation des débats" furent repoussées (vote à mains levées), par une très forte majorité.

-:-

II. SEANCE DU DIMANCHE 18 OCTOBRE

DEBAT GENERAL SUR LA TACTIQUE DU PARTI POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 1971.

A l'issue du très large débat qui eut lieu, un vote indicatif intervint qui donna les résultats suivants:

SECRETARIAT	1.066
NORD	914
SYNTHESE ISSY-les-MOULINEAUX	493
BOUCHES-du-RHONE	492
ABSTENTIONS	22
ABSENTS	9
sur un total de	2.996 mandats

../

Coll. Fondation Jean-Jaurès

La Commission des Résolutions fut ainsi constituée :

AYNIE	DROULERS	MOLLET
BAREL	ELEDJAM	MONTANIER
BEREGOVOY	FAJARDIE	MERIC
BERNARDIN	GAREL	NAYROU
BOEGLIN	GAU	NOTEBART
BOULLOCHE	HAUTECOEUR	PIETTE
CAILLIERET	HINTERMANN	PONTILLON
CARBUCCIA	JAQUET	POPEREN
CELLARD	LAFFONT	RAPUZZI
CHANDERNAGOR	LAUCOURNET	SAINTE-MARIE
DEBARGE	LAURENT	SARRE
DEBESSON	LEENHARDT	SOUTHON
DEFFERRE	LOO	TADDEI
DENECKER	MAUROY	THIELOT
DREYFUS-SCHMIDT	MARTINAIS	WEYGAND

Alain SAVARY, au nom de la Commission des Résolutions, rapporta le texte de la motion suivante :

RESOLUTION ADOPTEE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE BONDY.

1.- Les élections municipales de mars 1971 sont une étape importante pour l'affirmation des solutions socialistes dans le combat contre la majorité réactionnaire, dont un des principaux objectifs est de s'emparer des collectivités locales.

2.- La municipalité est un terrain de choix pour le combat socialiste. L'action de nos élus communaux, malgré les contraintes actuellement imposées, permet de présenter des exemples concrets de la gestion des intérêt et des biens d'une collectivité par les socialistes. Elle est l'école de l'efficacité et de la démocratie. Avec l'action des organisations des travailleurs elle contribue dès aujourd'hui à la transformation sociale et participe à la marche vers le socialisme.

3.- En conséquence, le Parti aborde la bataille municipale de 1971 avec la triple préoccupation :

- de faire connaître les solutions socialistes pour la gestion des communes dans l'intérêt de toute la population;

- de conquérir le plus grand nombre possible de municipalités, conformément à la ligne politique définie par le Congrès d'Issy-les-Moulineaux selon laquelle la recherche de l'union de la gauche doit être une constante de la stratégie socialiste ;

../

Fondation Jean-Jaurès

- de faire échec aux prétentions de la réaction qui s'est fixé comme objectif essentiel de chasser les socialistes des mairies qu'ils détiennent.

4.- La règle est donc la présentation, partout où cela est possible, de listes du Parti Socialiste ou d'union de la gauche démocratique et socialiste. Mais la loi électorale oblige à distinguer deux cas :

- dans les communes de moins de 30.000 habitants, lorsque la présentation d'une liste du Parti ou d'union des socialistes n'est pas possible, les sections et les fédérations doivent prendre l'initiative de la formation d'une liste regroupant des adversaires résolus de toute politique réactionnaire et susceptibles de se mettre d'accord sur un contrat clair de gestion municipale tenant compte des préoccupations essentielles contenues dans le programme municipal du Parti. Dans cette hypothèse, une ouverture résolue devra être tentée vers les militants d'organisations inspirées par les idées du socialisme (syndicalistes, militants de mouvements de jeunes, coopérateurs ...)

Au second tour, le mot d'ordre est de battre les forces réactionnaires.

- Dans les communes de plus de 30.000 habitants où existe le système des listes bloquées, le Conseil National recommande de s'inspirer au premier tour des mêmes principes, liste socialiste, liste d'union des socialistes, liste d'union de la gauche démocrate et socialiste, liste d'union de la gauche pour atteindre les objectifs fixés au point 3. Dans l'hypothèse de listes de coalition, les socialistes ne sauraient accepter d'être des otages.

Dans le cas de listes de coalition, le choix des partenaires doit éviter toute exclusive qui résulterait de divisions politiques anciennes ou d'étiquettes héritées du passé. Le Parti n'a aucune raison de se séparer des démocrates qui se sont opposés sans équivoque et avec constance au pouvoir actuel lorsque ceux-ci, sans se reconnaître explicitement dans sa doctrine, en viennent à dénoncer certains effets du régime capitaliste et se déclarent d'accord avec le programme municipal présenté par le Parti.

5.- En tout état de cause, aucun membre du Parti ne peut être présent sur une liste où se trouveraient également des représentants, des partisans ou des complices de l'U.D.R. et des forces réactionnaires.

**

Des amendements furent alors proposés:

1.- par Jean POPEREN, demandant à ce que soit ajouté après le dernier alinéa du paragraphe 4 :

" Il s'agira évidemment d'éléments dont l'action s'inscrit dans
" la politique générale d'union de la gauche, ce qui exclut toute
" alliance de type centriste, y compris celle que pourrait propo-
" ser un quelconque Servan-Schreiber".

../

Avant que ne soit mise au vote cette proposition, Jean POPEREN supprima la dernière partie de la phrase de son texte :

" ... y compris celle que pourrait proposer un quelconque
" Servan-Schreiber".

Puis le vote intervint et l'amendement POPEREN fut repoussé par 2.365 mandats contre 530 - 79 abstentions et 22 absents.

2.- par André CHANDERNAGOR et tendant à la suppression de l'alinéa 3 du paragraphe III, du texte rapporté par Alain SAVARY, à savoir :

" .. de conquérir le plus grand nombre possible de municipalités,
" conformément à la ligne politique définie par le Congrès d'Issy-
" les-Moulineaux selon laquelle la recherche de l'union de la
" gauche doit être une constante de la stratégie socialiste".

Après son intervention à la tribune, André CHANDERNAGOR retirait son amendement.

Le texte fut alors voté par 2.702 mandats contre 152, 107 abstentions et 35 absents.

**

Il faut encore signaler que plusieurs motions concernant la discipline au sein du Parti, déposées par les Fédérations de l'Ariège, des Landes, de la Manche, de la Meuse, de la Moselle et de l'Oise, ainsi que la motion publiée au B.I. N° 15 portant sur le même objet, furent renvoyées pour étude et application devant le Comité Directeur.

**

TABLEAU DES VOTES PAR FEDERATIONS SUR LE TEXTE ISSU DE LA COMMISSION DES RESOLUTIONS

FEDERATIONS	MANDATS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
AIN	5	5		
AISNE	13	8		5
ALLIER	19	19		
BASSES-ALPES	11	11		
ALPES MARITIMES	9	4		5
ARDECHE	10	10		
ARDENNES	11	11		
ARIEGE	49	49		
AUBE	11	11		
AUDE	68	68		
AVEYRON	5	5		

../

Coll. Fondation Jean Jaurès

FEDERATIONS	MANDATS	POUR	CONTRE	ABSTENTI
BOUCHES-du-RHONE	441	433		8
CHARENTE	7	7		
CHARENTE-MARITIME	15	15		
CHER	10	10		
CORREZE	17	17		
CORSE	8	8		
COTE D'OR	6	4	2	
COTES-du-NORD	5	5		
CREUSE	15	13	2	
DORDOGNE	29	29		
DOUBS	23	23		
DROME	29	29		
EURE	9	7		2
EURE-et-LOIR	10	10		
FINISTERE	9	4	4	1
GARD	33	33		
HAUTE GARONNE	124	124		
GERS	26	26		
GIRONDE	67	46		21
HERAULT	48	43		5
ILLE-et-VILAINE	6	2	4	
INDRE	5	5		
INDRE-et-LOIRE	11	5		6
ISERE	24	24		
JURA	9	9		
LANDES	40	40		
LOIR-et-CHER	11	11		
LOIRE	7	6		1
LOIRE ATLANTIQUE	23	19	3	1
LOIRET	11	6	5	
LOT	4	4		
LOT-et-GARONNE	13	13		
MAINE-et-LOIRE	5	5		
MANCHE	11	11		
MARNE	14			14
MAYENNE	6	6		
MEUSE	5	5		
MOSELLE	5	1	4	
NIEVRE	12	12		
NORD	420	394	26	
OISE	12	12		
ORNE	5	4	1	
PAS-de-CALAIS	413	413		
PUY-de-DOME	33	33		
PYRENEES-ATLANTIQUES	35	35		
HAUTES PYRENEES	7	7		
PYRENEES ORIENTALES	6	6		
BAS RHIN	9	6	3	
HAUT RHIN	35	35		
RHONE	14	6	8	
HAUTE SAONE	5	5		
SAONE-et-LOIRE	17	17		
SARTHE	7	7		
SAVOIE	14	10	4	

Fondation Jean-Jaurès

../

FEDERATIONS	MANDATS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
HAUTE SAVOIE	5	5		
PARIS	69	26	43	
SEINE MARITIME	22	18	4	
SEINE-et-MARNE	7			7
YVELINES	19	17	2	
DEUX SEVRES	13	2		11
SOMME	35	20		15
TARN	26	26		
TARN-et-GARONNE	17	17		
VAR	58	45	8	5
VAUCLUSE	17	17		
VENDEE	6	6		
HAUTE VIENNE	70	70		
VOSGES	9	9		
YONNE	11	11		
BELFORT	8	8		
ESSONNE	18	18		
HAUTS-de-SEINE	52	34	18	
SEINE SAINT-DENIS	38	38		
VAL-de-MARNE	39	31	8	
VAL D'OISE	21	18	3	
REUNION	5	5		

Etaient absentes au moment du vote les Fédérations suivantes:

CALVADOS	7 mandats	MEURTHE-et-MOSELLE	12 mandats
CANTAL	3 -	MORBIHAN	6 -
HAUTE MARNE	3 -	VIENNE	4 -

-:-

TABLEAU DES VOTES PAR FEDERATIONS SUR L'AMENDEMENT POPEREN.

FEDERATIONS	MANDATS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
AIN	5		5	
AISNE	13	9	4	
ALLIER	19	6	13	
BASSES ALPES	11		11	
ALPES MARITIMES	9		9	
ARDECHE	10		10	
ARDENNES	11		11	
ARIEGE	49		49	
AUBE	11	3	8	
AUDE	68		68	

../

Coll. Fondation Jean Jaurès

FEDERATIONS	MANDATS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
BOUCHES-du-RHONE	441	8	433	
CHARENTE	7		7	
CHARENTE MARITIME	15		15	
CHER	10	3	7	
CORREZE	17	7	10	
CORSE	8	8		
COTE D'OR	6	6		
COTES-du-NORD	5	2	3	
CREUSE	15	3	12	
DORDOGNE	29		29	
DOUBS	23	8	15	
DROME	29	9	20	
EURE	9	2	7	
EURE-et-LOIR	10	5	5	
FINISTERE	9	9		
GARD	33	3	30	
HAUTE GARONNE	124		60	64
GERS	26	2	24	
GIRONDE	67	21	46	
HERAULT	48	5	43	
ILLE-et-VILAINE	6	5	1	
INDRE	5	4	1	
INDRE-et-LOIRE	11	10	1	
ISERE	24	20	4	
JURA	9		9	
LANDES	40	40		
LOIR-et-CHER	11		11	
LOIRE	7	2	5	
LOIRE ATLANTIQUE	23	4	19	
LOIRET	11	5	6	
LOT	4	2	2	
LOT-et-GARONNE	13		13	
MAINE-et-LOIRE	5		5	
MANCHE	11		11	
MARNE	14	12	2	
MAYENNE	6	1	5	
MEURTHE-et-MOSELLE	12		12	
MEUSE	5	5		
MORBIHAN	6	5	1	
MOSELLE	5	4	1	
NIEVRE	12	12		
NORD	420	26	394	
OISE	12	2	10	
ORNE	5	1	4	
PAS-de-CALAIS	413	18	395	
PUY-de-DOME	33	3	30	
PYRENEES ATLANTIQUES	35	15	20	
HAUTES PYRENEES	7		7	
PYRENEES ORIENTALES	6		6	
BAS RHIN	9	9		
HAUT RHIN	35		35	
RHONE	14	11	3	
HAUTE SAONE	5	4	1	
SAONE-et-LOIRE	17	14	3	

../

Fondation Jean-Jaurès

FEDERATIONS	MANDATS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
SARTHE	7		7	
SAVOIE	14	14		
HAUTE SAVOIE	5	4	1	
PARIS	69	43	16	10
SEINE MARITIME	22	4	18	
SEINE-et-MARNE	7	7		
YVELINES	19	4	15	
DEUX SEVRES	13	13		
SOMME	35	15	20	
TARN	26		26	
TARN-et-GARONNE	17	5	12	
VAR	58	10	48	
VAUCLUSE	17	1	16	
VENDEE	6		6	
HAUTE VIENNE	70		70	
VOSGES	9		9	
YONNE	11	3	8	
BELFORT	8		8	
ESSONNE	18	8	10	
HAUTS-de-SEINE	52	21	31	
SEINE SAINT-DENIS	38		38	
VAL-de-MARNE	39	10	29	
VAL D'OISE	21	15	6	
REUNION	5			5

Etaient absentes au moment du vote les Fédérations suivantes:

AVEYRON ..... 5 mandats
CALVADOS ..... 7 -
CANTAL ..... 3 -
HAUTE-MARNE ..... 3 mandats
VIENNE ..... 4 -

-:-

- NOTE AUX SECRETAIRES DE SECTIONS -

Dans le courant du mois de novembre, toutes les sections devront se réunir pour organiser la diffusion du Programme Municipal qui sera publié par le Comité Directeur dans un Bulletin Intérieur ultérieur.

A l'occasion de ces réunions, les Secrétaires de sections devront demander aux Camarades de se mettre à jour de leur cotisation, profiter de ces réunions pour organiser un recrutement plus intensif dans le rayon d'action de chaque section.

De plus, le Secrétariat attire tout particulièrement l'attention des Secrétaires de sections sur le fait que les volets des cartes des militants n'étant pas renvoyés au siège du Parti, il est impossible d'adresser à chaque militant le Plan d'Action Socialiste voté à EPINAY. J'insiste donc auprès des Secrétaires de sections pour que ces volets nous soient renvoyés dans les plus brefs délais.

Coll. Fondation Jean Jaurès

A PROPOS D'UN COLLOQUE

Le Mouvement "OBJECTIF 72" a organisé les 2 et 3 octobre, près de LYON, un colloque sur :

"LES PERSPECTIVES ET LA STRATEGIE DE LA GAUCHE EN EUROPE".

Ce colloque était destiné à préparer une rencontre qui aura lieu à ROME les 31 octobre et 1er Novembre, à l'initiative d'une organisation italienne l'"Association de culture politique" (A.C.P.O.L.).

En raison du caractère international de ces rencontres, notre parti avait pris contact à ce sujet avec le Parti Socialiste Italien et les autres partis socialistes européens. Aucun de ceux-ci n'a jugé opportun d'envoyer une délégation à ces colloques, en raison de leur caractère peu représentatif. Si des syndicalistes ont participé à ces travaux, aucune organisation syndicale n'y était représentée officiellement.

C'est pourquoi notre Parti a adopté une attitude semblable.

-:-

Coll. Fondation Jean-Jaurès